



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2022-10-69

OBJET : Acquisition du lot vacant numéro 5213779 situé au 300 rue de la Gare et appartenant à Iron Ore Company of Canada (IOC)

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE la valeur inscrite au rôle du lot numéro 52133779 est de 3 500 \$;

ATTENDU QUE dans le contexte actuel de rareté des terrains commerciaux disponibles, la valeur marchande du lot vacant numéro 5213779 pourrait être supérieure à celle de la valeur inscrite au rôle;

ATTENDU QUE le lot numéro 5213379 a été décontaminé;

ATTENDU QUE le coût d'acquisition du lot 5213379 est estimé à 2 402 \$ (coût d'acquisition : 200 \$; radiation des taxes impayées par IOC, 762 \$; frais de notaires 1 500 \$);

ATTENDU la recommandation du directeur général, monsieur François Désy, lue et approuvée par la greffière-trésorière, madame Diane Cyr;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Autorise la greffière-trésorière, Madame Diane Cyr, à signer au nom de la Ville de Schefferville la promesse d'achat annexée à la présente ordonnance du lot numéro 5213799 appartenant à IOC.

Adoptée à Québec le 12 octobre 2022

Jean Dionne, Administrateur